

## **MODALITÉS D'ADMISSION DES ÉTUDIANTS EN MASTER 1 MEEF A L'INSPE DE L'ACADÉMIE DE LILLE-HAUTS-DE-FRANCE**

Conformément à la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence – Master – Doctorat, l'INSPE de Lille-HdF fixe des capacités d'accueil dans les quatre mentions du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (mentions 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré, encadrement éducatif, pratiques et ingénierie de la formation) et met en place une sélection, selon des modalités différentes en fonction de la mention choisie, pour l'entrée en première année de Master MEEF.

### **1) Candidature en Master 1 : procédure et critères d'admission**

Pour les étudiants primo arrivants :

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire en première année de master MEEF 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré ou encadrement éducatif doivent candidater selon les modalités précisées ci-dessous pour chaque mention. Selon les parcours de la mention il existe une ou deux campagnes de candidature (le détail des périodes de candidature est affiché sur le site internet de l'INSPE).

L'admission définitive dans les différentes mentions du Master MEEF est conditionnée par un avis favorable de la commission d'admission et, lors de l'inscription, de l'obtention d'un diplôme de licence ou équivalent ou de l'acceptation d'un dossier de demande de validation des expériences professionnelles et des acquis personnels (VEEPAP).

Pour les étudiants doublants qui souhaitent changer de mention ou ayant interrompu leur formation :

Les étudiants doublants qui souhaitent changer de mention ou ceux qui ont interrompu leur formation (hors du cadre de la césure) doivent candidater dans les mêmes conditions que les primo arrivants.

Pour chaque mention, les critères d'admission sont définis ci-dessous. Les capacités d'accueil sont affichées sur le site internet de l'INSPE.

#### **a) Conditions d'admission en Master 1 MEEF mention premier degré**

Les candidats devront déposer un dossier numérique sur la plateforme e-candidat du site internet de l'INSPE de Lille-HdF.

Le dossier devra contenir les éléments suivants :

- les relevés de notes d'études supérieures. Seuls seront demandés les relevés de notes des années validées jusqu'à la fin de la deuxième année de licence ;
- une lettre de motivation personnelle et manuscrite de quatre pages maximum et reprenant les éléments suivants :
  - ✓ les motivations pour le métier
  - ✓ les expériences scolaires, universitaires, professionnelles et personnelles en lien avec la formation envisagée ;
- un curriculum vitae (identité, parcours scolaire et universitaire) ;
- l'attestation de suivi d'un module de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement pour les candidats concernés.

Les personnes ne bénéficiant pas du niveau de diplôme requis et soumises à la validation des expériences professionnelles et des acquis personnels (VEEPAP) devront, dans leur dossier numérique, compléter :

- la rubrique stage en précisant les stages de formation professionnelle et d'études les plus significatifs ainsi que les expériences sociales et personnelles en lien avec la formation ;
- la rubrique expérience professionnelle.

Les dossiers seront recevables uniquement si toutes les rubriques et le questionnaire complémentaire ont été correctement complétés et si toutes les pièces justificatives sont jointes. A la date de clôture de la campagne, il ne sera plus possible de compléter ou de modifier le dossier de candidature.

Le dossier de candidature est obligatoire et permet l'inscription à une épreuve écrite d'admission.

L'épreuve écrite se présentera sous la forme d'un questionnaire à choix multiples (QCM) en français et en mathématiques et qui durera deux heures. Les connaissances testées relèveront des contenus des programmes actuels de cycle 4. Il s'agira de vérifier les compétences disciplinaires de base en français et en mathématiques des candidats et qui sont des prérequis à l'entrée dans cette mention.

La commission pédagogique d'admission et d'étude des candidatures à l'entrée en master 1 MEEF 1<sup>er</sup> degré portera un avis sur la qualité des dossiers. Comme évoqué précédemment, le dossier comporte un ensemble d'éléments constitutifs, à savoir : les notes obtenues jusqu'à la fin de la deuxième année de licence, la lettre de motivation, le Curriculum Vitae, l'attestation de suivi d'un module de préprofessionnalisation, les résultats de l'épreuve écrite. Il sera tenu compte, à l'équilibre, de chacun de ces éléments constitutifs du dossier permettant ainsi d'apprécier dans sa globalité le parcours du/de la candidat.e. L'analyse globale permettra de déterminer la liste des admis et la liste complémentaire permettant l'accès au M1 MEEF 1<sup>er</sup> degré.

Une valorisation sera accordée aux candidats ayant suivi, au cours de la licence, un module de pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement. Une attestation de suivi du module devra être fournie par l'université d'origine et jointe au dossier de candidature.

### **b) Conditions d'admission en Master 1 MEEF mention second degré**

L'admission s'effectue par l'examen d'un dossier numérique à déposer sur la plateforme e-candidat du site internet de l'INSPE de Lille-HdF.

Le dossier doit contenir les éléments suivants :

- relevés de notes d'études supérieures ;
- détention ou réalisation d'une licence dans le même domaine disciplinaire que le parcours de Master MEEF envisagé ;
- pour ceux qui ont passé le concours, relevés de notes obtenues au concours ;
- une lettre de motivation personnelle et manuscrite (et ensuite numérisée pour être jointe au dossier numérique) de quatre pages maximum et reprenant les éléments suivants :
  - ✓ les motivations pour le métier
  - ✓ les expériences scolaires, universitaires, professionnelles et personnelles en lien avec la formation envisagée
- le curriculum vitae.(identité, parcours scolaire et universitaire)
- certaines informations complémentaires peuvent être demandées en fonction du parcours choisi (informations précisées lors de l'inscription sur la plateforme)

Les critères d'examen des dossiers sont les suivants : adéquation du parcours préalable avec la formation demandée (formations et expériences), motivation en lien avec le métier envisagé, notes obtenues dans le cursus universitaire, qualité rédactionnelle et grammaticale du dossier.

### **c) Conditions d'admission en Master 1 MEEF mention encadrement éducatif**

L'admission s'effectue par l'examen d'un dossier numérique à déposer sur la plateforme e-candidat du site internet de l'INSPE de Lille-HdF.

Ce dossier doit contenir les éléments suivants :

- les relevés de notes d'études supérieures ;
- pour ceux qui ont déjà passé le concours, relevés de notes obtenues au concours ;
- une lettre de motivation personnalisée manuscrite et numérisée de quatre pages maximum reprenant les éléments suivants :
  - ✓ les motivations pour le métier
  - ✓ les expériences scolaires, universitaires, professionnelles et personnelles en lien avec la formation envisagée
- le curriculum vitae.(identité, parcours scolaire et universitaire)

Un entretien pourra être éventuellement réalisé.

Les critères d'examen des dossiers sont les suivants : qualité rédactionnelle et grammaticale, notes obtenues dans le cursus universitaire, expériences et motivation en lien avec le métier envisagé.

### **d) Conditions d'admission en Master 1 MEEF mention pratiques et ingénierie de la formation (PIF)**

L'admission s'effectue par l'examen d'un dossier numérique à déposer sur la plateforme e-candidat du site internet de l'INSPE de Lille-HdF.

Le dossier doit contenir les éléments suivants :

- le dernier diplôme d'études supérieures obtenu
- une lettre de motivation personnalisée en fonction de la formation visée
- certaines informations complémentaires peuvent être demandées en fonction du parcours choisi (informations précisées lors de l'inscription sur la plateforme)

Les critères d'examen des dossiers sont les suivants : qualité rédactionnelle et grammaticale, dernier diplôme d'études supérieures obtenu, expériences et motivation en lien avec le métier envisagé.

## **2) Confirmation des admissions**

A l'issue des campagnes de candidatures et selon le calendrier affiché sur le site internet de l'INSPE de Lille-HdF, les avis seront communiqués aux candidats.

Les candidats ayant reçu un avis favorable devront confirmer leur candidature via l'application e-candidat. Les candidats ayant reçu un avis « liste complémentaire » seront rappelés en fonction des désistements. Un avis liste complémentaire équivaut à un avis défavorable. Si le candidat n'est pas rappelé en liste principale l'avis est réputé défavorable. Aucun autre avis n'est alors envoyé.